



# Relevé de décisions du Comité Directeur du 27 janvier 2015

**Etaient présents** : MM. BERAL, JUILLOT, JEHANNO, LE BOUILLE, DEVOS, LEMASSON, LEGNAME, DAO, REYMOND (représentant M. PASSAVE), CHARNEUX (représentant M. RUIZ), GOBILLOT.

**Etaient excusés** : MM. GUERIN, AUZOU, BELLON, CHIRON, ROSTOL, MERLIOT, PASSAVE, RUIZ.

## **Le Comité Directeur valide les deux points suivants :**

- Une prime pour le vainqueur de la Disneyland Paris Leaders Cup LNB (Coupe des Leaders) PRO A ainsi qu'une prime pour le finaliste perdant PRO A. Les deux montants sont identiques à ceux versés la saison précédente et conformes au budget prévu.
- Une prime pour le vainqueur de la Disneyland Paris Leaders Cup LNB (Coupe des Leaders) PRO B ainsi qu'une prime pour le finaliste perdant PRO B.

Le Comité Directeur rappelle que le vainqueur de la Disneyland Paris Leaders Cup LNB (Coupe des Leaders) PRO B aura également accès aux Playoffs 2014/2015 PRO B à condition que le club soit maintenu en PRO B à la fin de la saison régulière (voir règlement des compétitions 2014/2015 - chapitre 3- section 2 -article 280.2).

Le montant des primes allouées et validées par le Comité Directeur du 27 janvier 2015 sera communiqué à tous les clubs de PRO A et PRO B par voie électronique.